

# UFORCA-ROUEN

## Critère 6 - Indicateur 26

### Procédure de prise en charge et d'accompagnement d'une personne en situation de handicap dans la formation

ETAPES	DEMARCHES
① Accueillir la personne en situation de handicap	<ul style="list-style-type: none"><li>→ S'assurer de la démarche DRDJSCS</li><li>→ Entretien : aborder son handicap, son parcours, ses besoins...</li></ul>
② Activer le partenariat	<ul style="list-style-type: none"><li>→ Se mettre en relation avec la structure et son interlocuteur (Cap emploi, Pôle Emploi, Mission locale, ...)</li></ul>
③ Valider les conditions d'accueil	<ul style="list-style-type: none"><li>→ Accord de l'équipe et de la structure d'accueil ?</li><li>→ Besoin d'adaptation, d'aménagement ?</li><li>→ Si besoin s'adresser à Agefiph</li></ul>
④ Vérifier la situation administrative	<ul style="list-style-type: none"><li>→ La personne en situation de handicap se renseigne auprès du CDAPH et de l'Agefiph pour les aides financières, les titres auxquels elle peut prétendre</li></ul>
⑤ Mettre en œuvre les adaptations	<p>Mobiliser les acteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Interlocuteur structure</li><li>→ Référent handicap de l'organisme de formation</li><li>→ Autres partenaires en charge du dossier</li></ul>
⑥ Veiller au bon déroulement de la formation	<p>Suivre la personne en situation de formation et en situation d'alternance :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Interlocuteur structure</li><li>→ Référent handicap de l'organisme de formation</li><li>→ Autres partenaires en charge du dossier</li></ul>
(7) Démarches à l'issue de la formation	<ul style="list-style-type: none"><li>→ Evaluation</li><li>→ Point avec les acteurs concernés</li></ul>

Nom structure		Contact
<p><b>RESSOURCE HANDICAP FORMATION</b></p>	<p><b>L'objectif de ce nouveau dispositif est de permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder aux formations de « droit commun » en prenant mieux en compte le handicap.</b></p> <p><b>Ce nouveau service propose un appui pour :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>co-construire des solutions d'aménagement des parcours de formation. Appui au diagnostic des besoin, recherche des solutions de compensation, sécurisation de l'ensemble du parcours de formation par la mobilisation et la mise en lien d'expertises croisées (personne en situation de handicap, organisme de formation, référent de parcours, spécialiste du handicap, employeur ...°s mieux accompagner les projets de formation des personnes en situation de handicap mais aussi de faciliter leur accès à la formation professionnelle. Il s'agit à la fois de sécuriser leurs parcours en apportant des solutions en matière de compensation du handicap mais aussi d'aider les organismes de formation et les CFA à répondre à leur obligation d'accessibilité.</b></li> <li>- <b>Accompagner les acteurs de la formation à mieux répondre à leurs obligations en termes d'accessibilité et de compensation du handicap. Capitalisation des pratiques, des ressources existantes sur les territoires, animation, sensibilisation, professionnalisation, mobilisation des partenaires financeurs et des opérateurs de formation.</b></li> <li>-</li> </ul> <p><b>Qui peut en bénéficier ?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Pour tout demandeur d'emploi, salarié ou alternant, relevant de l'offre d'intervention de l'Agefiph, porteur d'un projet de formation validé.</b></li> <li>- <b>Pour tout référent de parcours identifiant des écarts entre les contraintes de la formation et les répercussions du handicap et souhaitant bénéficier d'un appui.</b></li> <li>-</li> </ul> <p><b>Comment en bénéficier ?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Ce nouveau service s'inscrit dans le cadre des politiques régionales concertées de formation. Il est co-développé régionalement par l'Agefiph et ses partenaires : Etat, Région, Pôle Emploi .. pour tenir compte des besoins et des caractéristiques propres à chaque territoire.</b></li> </ul> <p><b>Modalités et contenus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Coordonner la mise en œuvre des adaptations pédagogiques ou matérielles à mettre en place à partir d'un diagnostic réalisé conjointement par l'organisme de formation, la personne handicapée, son référent parcours et, le cas échéant, les spécialistes du handicap disponibles sur le territoire.</b></li> </ul>	<p style="text-align: center;">-</p> <p style="text-align: center;"><b>Contacts :</b></p> <p style="text-align: center;">Pascale Lobreau pascale.lobreau@ alfeph.normandie.fr</p> <p style="text-align: center;">Laure Renard laure.renard@ alfeph.normandie.fr</p> <p style="text-align: center;">Tél : 02.31.93.64.86</p>

<p><b>AGEFIPH :</b> Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées</p>	<p>Mission : favoriser l'emploi des personnes handicapées et plus précisément à : trouver un emploi, <b>suivre une formation</b>, conserver un emploi ou encore créer une entreprise. Elle propose un ensemble de <b>services et d'aides financières aux centres de formation</b>, aux entreprises de droit privé ainsi qu'aux personnes en situation de handicap. L'aide à la formation est accordée prioritairement pour le financement des actions de formation préalables à la qualification ou pour la compensation du handicap. Homologue service public : FPIHFP</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Accès à des Fonds financiers</li> <li>→ Accompagnement des organismes de formation</li> <li>→ Pas de contact direct avec les personnes en situation de handicap</li> </ul>	<p><b>Agefiph Normandie</b></p> <p>Immeuble Les Galées du Roi 30 rue Gadeau de Kerville 76107 Rouen Cedex 1 9h à 12h et 14h à 17h</p> <p>Tél : 08.00.11.10.09</p> <p>normandie@agefiph.asso.fr</p>
<p><b>Cap Emploi</b> (prescripteur, au même titre que Pôle Emploi, une mission locale...)</p>	<p><b>La mission</b> des Cap Emploi est de faciliter le recrutement, l'intégration et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises du secteur privé et les établissements du secteur public (administrations d'Etat, collectivités territoriales, fonction publique hospitalière). Les expertises de CAP Emploi permettent d'évaluer la situation de handicap et d'identifier les moyens de compensation à mettre en œuvre.</p> <p><b>Le soutien du conseiller Cap Emploi permet de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter la recherche d'emploi</li> <li>- De bénéficier d'un accompagnement pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet professionnel</li> <li>- Trouver des solutions adaptées pour conserver son activité en tenant compte de l'état de santé</li> <li>- -bénéficier, sous conditions, de prestations et ai des financières de l'Agefiph et du FIPHFH en lien avec le handicap.</li> </ul>	<p><b>Cap emploi Rouen</b></p> <p>Immeuble Le Blaise Pascal 22 place Gadeau de Kerville 76100 Rouen 8h45 à 12h et 13h45 à 17h</p> <p>02.35.03.74.68</p> <p>contact.rouen@capemploi76rd.fr</p>
<p><b>MDPH</b> Maison Départementale des Personnes Handicapées</p> <p><b>CDAPH</b> Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées</p>	<p><b>MDPH :</b> lieu d'accueil, d'information et d'accompagnement destiné à faciliter les démarches des personnes en situation de handicap et de leurs proches en matière de droits, de prestations, d'accès à la scolarité, à la formation et à l'emploi.</p> <p><b>CDAPH :</b> instance du MDPH, en se basant sur le bilan d'évaluation de l'équipe pluridisciplinaire, est chargée de l'attribution de l'ensemble des prestations et aides (orientation scolaire et/ou professionnelle, Allocation Adultes Handicapés AAH, prestation de compensation PCH, Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé RQTH, cartes d'invalidité ...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ En relation avec les personnes en situation de handicap (orientation, conseil, suivi...)</li> <li>→ En relation avec l'organisme de formation (aide aux adaptations)</li> <li>→ CDAPH, aide pour les démarches de prestations et d'aides</li> </ul>	<p><b>MDPH 76</b></p> <p>13 rue Poret de Blossville 76100 Rouen 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h</p> <p>02.32.18.86.67</p> <p>rdv-mdphrouen@seinemaritime.fr/</p>

A destination des personnes en situation de handicap :

**ETAPES**

**DEMARCHES**

① Je suis une personne en situation de handicap et je souhaite accéder au DE

→ Je contacte la DRDJSCS et je consulte le site internet pour connaître les démarches (avis médical, étude de dossier...)

② Mon dossier est accepté

→ Je prends contact avec l'organisme de formation UFORCA- Rouen

③ Je recherche des structures capables de m'accompagner durant la formation

→ Cap emploi, Pôle emploi, MDPH  
→ Autres associations locales : Coordination Handicap Normandie

④ Je recherche des structures m'aidant aux démarches de financement

→ Agefiph, CDAPH  
→ A quoi ai-je droit ? qu'est ce qui peut être mis en place ?

⑤ Mettre en place des adaptations  
Avoir un suivi adapté durant la formation

Suivre la personne en situation de formation et en situation d'alternance :  
→ Interlocuteur structure  
→ Référent handicap de l'organisme de formation  
→ Autres partenaires en charge du dossier

<p><b>AGEFIPH :</b> Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées</p>	<p>L'agefiph vous accompagne pour</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Trouver un emploi</li> <li>- Suivre une formation</li> <li>- Conserver un emploi</li> <li>- Créer une entreprise</li> </ul> <p>Elle peut vous proposer un ensemble de services et d'aides financières. Attention, l'aide à la formation est accordée prioritairement pour le financement des actions de formation préalables à la qualification ou pour la compensation du handicap.</p>	<p>Immeuble Les Galées du Roi 30 rue Gadeau de Kerville 76701 Rouen Cedex 1 9h à 12h 14h à 17h</p> <p>08.00.11.10.09 normandie@agefiph.asso.fr;</p>
<p><b>Cap emploi</b> (prescripteur, au même titre que pôle emploi, une mission locale...)</p>	<p>Cap emploi Gironde est un organisme de placement spécialisé qui assure une mission de service public dont l'objectif consiste à permettre l'accès à l'emploi durable en milieu ordinaire de travail des personnes handicapées. C'est donc une structure susceptible de m'accompagner avant, pendant et après la formation.</p>	<p>Cap Emploi Rouen 22 place Gadeau de Kerville 76100 Rouen 8h45 à 12h 13h45 à 17h</p> <p>02.35.03.74.68 contactrouen@capemploi76rd.fr</p>
<p><b>MDPH</b> Maison Départementale des Personnes Handicapées</p> <p><b>CDAPH</b> Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées</p>	<p><b>MDPH :</b> lieu d'accueil, d'information et d'accompagnement destiné à faciliter les démarches des personnes en situation de handicap et de leurs proches en matière de droits, de prestations, d'accès à la scolarité, à la formation et à l'emploi.</p> <p><b>CDAPH,</b> instance du MDPH ; en se basant sur le bilan d'évaluation de l'équipe pluridisciplinaire, est chargée de l'attribution de l'ensemble des prestations et aides (orientation professionnelle, Allocation Adultes Handicapés AAH, prestation de compensation PCH, Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé RQTH, cartes d'invalidité...)</p>	<p>MDPH 76 13 rue Poret de Blosseville 76100 Rouen 8h30 à 12h30 13h30 à 17h</p> <p>02.32.18.86.67 Rdv-mdphrouen@seinemaritime.fr</p>
<p><b>COORDINATION HANDICAP NORMANDIE</b></p>	<p>Les objectifs de la Coordination Handicap Normandie sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordonner en Normandie l'action des associations de personnes en situation de handicap, dans le respect de leur autonomie.</li> <li>- Promouvoir des actions communes aux associations auprès des institutions.</li> <li>- Susciter et appuyer la création de services pour personnes en situation de handicap.</li> <li>- Proposer les représentants de personnes en situation de handicap auprès des commissions compétentes découlant de la législation.</li> <li>- Favoriser les liaisons et la concertation entre les diverses associations de personnes en situation de handicap (adhérentes ou non).</li> </ul>	<p>Coordination Handicap Normandie</p> <p>22 place Gadeau de Kerville 76100 Rouen</p> <p>02.35.72.96.58 chn-contact@handicap-normandie.org</p>

## **GLOSSAIRE**

**AAH** : Allocation aux Adultes Handicapés

**AGEFIPH** : Association de Gestion de Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées

**CDAPH** : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

**CFA** : Centre de Formation d'Apprentis

**DRDJSCS** : Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale

**FIPHFP** : Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

**MDPH** : Maison Départementale des Personnes Handicapées

**PCH** : Prestation de compensation

**PRAFQPH** : Programme Régional d'Accès à La Formation et à La Qualification Professionnelle des Personnes Handicapées

**PRF** : Programme Régional de Formation

**RQTH** : Reconnaissance de la qualité de Travailleur Handicapé